

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES
MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES - DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE
Année 2026-2027

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
Fiscalité des entreprises (CM)	30H	3	Terminal de 3H
Fiscalité des entreprises (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Concurrence (CM)	30H	3	Écrit 1h30 (sans TD)
Sûretés (CM)	30H	3	Terminal de 3H
Sûretés (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Droit international privé (CM)	30H	3	Écrit 1h
Anglais (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Droit financier (CM)	20H	3	Oral
Droit fiscal approfondi (CM)	20H	3	Contrôle continu du semestre
Droit des sociétés approfondi (CM)	20H	3	Écrit 3h
TOTAL SEMESTRE 1	255H	30	

SEMESTRE 2			
Fiscalité des entreprises (CM)	30H	3	Terminal de 3H
Fiscalité des entreprises (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Propriété industrielle (CM)	30H	3	Écrit 1h30 (sans TD)
Droit patrimonial de l'entrepreneur (CM)	30H	3	Écrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en difficulté (CM)	30H	3	Écrit 3H
Entreprises en difficulté (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Financement des entreprises (CM)	30H	3	Écrit (sans TD) ou oral
Droit bancaire (CM)	20H	2	Écrit (sans TD) ou oral
Ingénierie contractuelle (CM)	20H	2	Oral
Procédure civile (CM)	20H	2	QCM
Anglais (TD)	15H	3	Contrôle continu du semestre
Stage Obligatoire (2 mois minimum)	0h	0	
TOTAL SEMESTRE 2	255 H	30	

La présence à tous les cours et conférences est obligatoire.

En cas de trois absences sans motif légitime lors d'un semestre, l'étudiant recevra un courrier recommandé d'avertissement. En cas de nouvelle absence injustifiée, l'étudiant ne pourra pas participer aux examens semestriels. Sauf décision motivée du Doyen de la Faculté de droit après avis écrit du responsable de la formation, aucun régime spécial ne peut être accordé aux étudiants ».

« Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 mai 2026 »

« Le présent règlement est applicable aux étudiants du master au titre de l'année universitaire 2026-2027 »